
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE D'AMFREVILLE-LA-MIVOIE**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le Budget Primitif 2021, disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020.

I. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs, crèche, activités culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, dotations et compensations de la Métropole, à diverses subventions.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3.706.286,00	3.262.858,23

Les recettes de fonctionnement 2020 se sont élevées à 3.262.858,23 €, sensiblement en hausse par rapport au compte administratif 2019 (3.062.570,19 soit + 200 288,04 €)

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2020

Chapitre	CA 2020
013 - Atténuation de charges	65 776,09
70 - Produits des services	116 848,43
73 - Impôts et taxes	2 288 440,62
74 - Dotations, subventions et participations	616 879,56
75 - Autres produits de gestion courante	31 777,53
76 - produits financiers	3 136
77 - produits exceptionnels	140 000
TOTAL	3 262 858,23

A noter que les recettes du chapitre 73 (impôts et taxes) représentent 70 % des recettes totales de fonctionnement. La politique de modération fiscale voulue par la municipalité s'est traduite ces dernières années par une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Malgré ces baisses, la pression fiscale sur le foncier reste assez importante, au contraire de celle sur la taxe d'habitation qui se situe en dessous de la moyenne. Cette pression fiscale réduit les marges de manœuvre fiscales de la commune, même si les taux communaux n'atteignent pas les taux plafonds définis par la loi.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution : l'effort de contribution au redressement des finances publiques commencé en 2014 a encore privé la collectivité en 2020 d'un montant de 8 382 €, soit une perte de recettes cumulée entre 2014 et 2020 d'environ **233 000 €**.

L'augmentation des dotations nationales de péréquation et de solidarité n'ont pas compensé la perte annoncée de la DGF. Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont stables par rapport à 2019.

b) Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la délégation du service de restauration scolaire et municipale, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	3.706.286,00	2.979.075,14

Les dépenses de fonctionnement 2020 se sont élevées à 2.979.075,14 €, en hausse par rapport au compte administratif 2019 (2.859.872,97 € soit + 119 202,17 €)

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2020

Chapitre	CA 2020
011 - charges à caractère général	734 652,82
012 - charges de personnel	1 823 443,06
014 - Atténuation de produits	3 016
65 - Autres charges de gestion courante	193 292,50
66 - charges financières	24 315,06
67 - charges exceptionnelles	6 788,14
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	193 567,56
TOTAL	2 979 075,14

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Les efforts de gestion continus de la part des services et de la municipalité depuis les derniers exercices ont permis d'infléchir cette progression des achats et charges qui représentaient encore en 2012 un montant de 884 763 € ou 856 130 € en 2015 (- 150 000 € entre 2012 et 2020).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires, charges, formation, assurances, prestations sociales etc...). Il représente la somme de 1.823.443 € € soit environ 64% des dépenses réelles totales de fonctionnement de la ville. Soit une très légère augmentation de 5 554 €, en dépit du GVT qui est généralement de l'ordre de 3.5 % par an. Malgré cette maîtrise inflationniste des dépenses de personnel, le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement, qui reste très important, contraint la collectivité dans ses marges de manœuvre.

Chapitre 66 - Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. Une baisse conséquente et régulière des frais financiers, la collectivité n'ayant plus recouru à l'emprunt depuis 2007 (-40 % entre 2012 et 2020).

II. La section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Recettes d'investissement</i>	1.252.918,00	478.052,46

Les recettes d'investissement 2020 se sont élevées à 478.052,46 €, en nette hausse par rapport au compte administratif 2019 (+ 223 627 €) provenant pour l'essentiel de l'augmentation d'une recette d'ordre entre sections et non d'une recette réelle (article 1068 qui passe de 134 004 à 230 569) ainsi que de la cession d'un bien immobilier pour 140 000 € figurant au chapitre 040.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2020

Chapitre	CA 2020
10 - Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Taxe d'Aménagement)	26 705,24
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	230 569
13 - Subventions	3 108,66
27 - Immobilisations financières	24 102
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	193 567,56
TOTAL	478 052,46

b) Les dépenses d'investissement

A la clôture de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

	PREVISIONS	REALISE
<i>Dépenses d'investissement</i>	756.557,00	153.318,20

Les dépenses d'investissement 2020 se sont élevées à 153.318,20 €, en diminution par rapport au compte administratif précédent (-197 671,57 €).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - ANNEE 2020

Chapitre	CA 2020
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 261,19
21- Immobilisations corporelles	78 057,01
TOTAL	153 318,20

III. Les données synthétiques du Compte Administratif 2020

BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2020

	PREVISIONS	REALISE
DEPENSES TOTALES	4.462.843,00	3.132.393,34
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	3.706.286,00	2.979.075,14
<i>Dépenses d'investissement</i>	756.557,00	153.318,20
RECETTES TOTALES	4.959.204,00	3.740.910,69
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3.706.286,00	3.262.858,23
<i>Recettes d'investissement</i>	1.252.918,00	478.052,46
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020		+ 608.517,35
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020		+ 903.437,89

Fait à Amfreville-la-Mivoie, le 26 avril 2021
Le Maire,
Hugo LANGLOIS.

